



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

## COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

### Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :  
15/09/2022

Nombre de délégués en exercice	298
Nombre de membres présents	175
Nombre de voix exprimées	177

Quorum : 150

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-deux septembre à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Saint Clair » à Port Sainte Marie sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 22\_065\_C

**Objet de la  
délibération :  
Rapport Annuel sur le Prix  
et la Qualité des Services  
publics d'Eau Potable,  
d'Assainissement Collectif  
et Non Collectif  
Année 2021**

#### Étaient présents :

**Présidente :** Madame Geneviève LE LANNIC.

#### **Vice-présidents territoriaux :**

Mesdames et Messieurs : Jean-Louis COUREAU (Puymirol), Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Julie CASTILLO (Casteljaloux), Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Jean-Pierre MOULY – 2 voix (Fumel et SI La Lémance), Pierre IMBERT (Caumont sur Garonne).

#### **Délégués titulaires ou suppléants :**

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MÊLON et Christian GIRARDI (Aiguillon), Michel GRIMAUD (Allemans du Dropt), Bernadette NICOMÈDE SNOECK (Allez et Cazeneuve, Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Alain UNAL (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jacques DUBICKI – 2 voix (Blanquefort sur Briolance et SI la Lémance), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Nicole GERION (Cahuzac), Elisabeth PICHARD (Cancon), Jean REDON (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux),

Publiée le 10/10/2022

Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron sur Lot), Martine GLAUNEZ (Castelnaud de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Valérie NODON DE MONBARON (Cauzac), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Michel MASSET (Damazan), Chantal GILLES (Dausse), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Olivier AILLET (Engayrac), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espiens), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Brigitte CERVERA (Fieux), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Christine PUJOL (La Croix Blanche), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Gabriel SAINT MEZARD (Lamontjoie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Joël BERNARD (Laroque Timbaut), Jean-Pierre VIGUIER (Laugnac), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédat), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Alain LARQUEY (Longueville), Thierry ZAMBONI (Lusignan Petit), Alain PASCAL (Marmande), Bernard BARRIERES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jacques CHAPOLARD (Mézin), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Éric MARCUZZO (Monbahus), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), André MESSINES (Monheurt), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Serge LESCOUBE (Montauriol), William BALDI (Montesquieu), Henri de COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Hugues DAVID et Daniel ESSERTEL (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Henri MATTANA (Pailloles), Serge CADOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ (Penne d'Agenais), Isabelle TEULIÈRE (Pindères), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Joël CHRETIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christiane LAFAYE LAMBERT (Pujols), Thierry TRIAYRE (Rayet), Daniel TEULLET (Razimet), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Françoise RAMONDU (Saint Beauzeil), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU (Saint Jean de Duras), Stéphanie GHILARDI (Saint Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Michel SABATHIER

(Saint Pé Saint Simon), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Marie-Thérèse MEROT (Saint Sardos), Yann BIHOUEE (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Antoine MILANESE et Abdelbaki MOHAND O'AMAR (Sainte Bazeille), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Philippe SALAND et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Christiane LARTIGUE (Ségalas), Daniel RENTENIER (Sembas), Alain BROUILLET (Sénestis), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Jean Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot), Guillaume MOLIERAC (Villereal), Brigitte RIBERA (Xaintrailles).

**Étaient également présents (sans pouvoir de vote) :**

Madame et Messieurs : Stéphane ROSSATO (suppléant à Damazan), Léopold TALOU (élu de Laroque Timbaut), Jean-Michel HUET (élu de Saint Léon) et Martine MASSOU (élue de Saint Salvy).

**Étaient absents ou excusés :**

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Jean-Marie PONS (Allons) Pierre ALLEMAND (Anthé), Françoise MARBOTTE (Armillac), Romain JOLLY (Auradou), Valérie TONIN (Barbaste), Patrick ROUX (Beauville), Damien LELAURAIN (Bias), Patrice LALO (Blaymont), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Alain LORENZELLI (Bruch), Yannick SEMPÉ (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Véronique PITTON et Christian GILLET (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Pierre SICAUD (Castillonès), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE - 2 voix (Cuzorn et SI La Lémance), Yolande MARIA (Dolmayrac), Serge BERTHOUMIEUX (Dondas), Sylvain DA DALT (Durance), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Séverine BANCON (Grateloup Saint Gayrand), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Louis TONICELLO (La Sauvetat de Savères), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Marc BIRAU (Labretonie), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Alain BUGGIN

(Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Reyne VEYSSIERE (Masquières), François BOUYOU (Mazières Naresse), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Laurent AUROUX (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), Yoann KEMPEN (Moulinet), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Jean-François BONNET (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Guillaume MIOSSEC (Pinel Hauterive), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Jean-Pierre HUERGA (Saint Antoine de Ficalba), Laura PÉNICAUD (Saint Astier), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Christelle BAISIR (Saint Georges), Guy GRIALOU (Saint Jean de Thurac), Alexandre RAYMOND (Saint Léon), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Thierry VALETTE (Saint Martin de Beauville), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Jean-Paul BARREAU (Saint Maurin), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Aurore MOLIE (Saint Romain le Noble), Marc PÉNICAUD (Saint Salvy), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Jeannine DOTTOR (Saint Urcisse), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Thierry DELPECH (Tayrac), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Alexandre BOUSQUET (Varès), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Freddy GUEUDIN et Michel LAVILLE (Villeneuve sur Lot), Alain DALLA MARIA (Villeteon), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil) et Didier VAYSSIERE (SI La Lémance).

**Secrétaire de Séance** : Christian GIRARDI (Aiguillon).

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n°22\_065\_C

**Objet : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – ANNÉE 2021**

**VU** la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier ») et notamment son article 73 ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (dite « Loi NOTRe) et notamment l'article 129 ;

**VU** la loi « engagement et proximité » n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier :

- l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers,
- l'article L.1413-1 relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- les articles D.2224-1 à D.2224-5 relatif à la présentation, au contenu et à la publication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement ;

**VU** le Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

**VU :**

- les rapports d'activité des délégataires sur l'exécution des délégations et sur l'analyse de la qualité des services « Eau potable » et « Assainissement » pour l'exercice 2021 ;
- les données de l'activité de la Régie EAU47 sur l'exécution de l'exploitation des services « Eau Potable » et « Assainissement » pour l'exercice 2021 ;

**VU** l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) d'EAU47, réunie en séance le 16 septembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat doit établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, le présenter à l'assemblée délibérante dans les 9 (neuf) mois suivant la clôture de l'exercice concerné et l'adresser à chaque collectivité adhérente pour approbation par leur assemblée délibérante avant le 31 décembre ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation, pour les Collectivités de plus de 3 500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au système d'information SISPEA les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ces rapports lorsqu'ils concernent l'eau et l'assainissement ;

**CONSIDÉRANT** que les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent tenir ce rapport à disposition du public et le faire savoir par voie d'affichage, dans les 15 jours qui suivent la présentation du document au conseil municipal ;

Après avoir entendu lecture du rapport du Syndicat regroupant de façon synthétique l'ensemble des données de tous les territoires et ;

**Après en avoir délibéré,  
le Comité Syndical :**

*à l'unanimité des membres présents,*

**APPROUVE** le contenu du rapport annuel du Syndicat EAU47 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement relatif à l'exercice 2021, établi par Madame la Présidente ;

**MANDATE** Madame la Présidente pour transmettre ce rapport :

- à Monsieur le Préfet du Lot-et-Garonne ;
- aux Maires des communes et Présidents d'EPCI concernés ayant transféré la compétence pour présentation à leur assemblée délibérante avant le 31 décembre 2022 et affichage ;

**MANDATE** Madame la Présidente pour :

- transmettre par voie électronique les indicateurs techniques et financiers contenus dans ce rapport au système d'information SISPEA ;
- assurer la mise à disposition au public du RPQS ;

**DIT** que ce rapport fera l'objet d'une publicité et d'un affichage ;

**DONNE POUVOIR** à Madame la Présidente pour signer la présente délibération et assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre

La Présidente,



Geneviève LE LANNIC

Le Secrétaire de séance,

Christian GIRARDI